


LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 5 juillet 2024
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-1 et l'article L. 3211-10 ;
Vu la délibération n.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
Vu l'organigramme de Limoges Métropole - Communauté urbaine en date du 07 juillet 2024 ;
CONSIDÉRANT que le Président peut détenir sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à son directeur général adjoint des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant susmentionné ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU, assuré en fonction de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et attractivité à Limoges Métropole ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'évaluation des décisions rendues et aux marchés d'intérêt national.
ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 02 juillet 2024 au vendredi 05 juillet 2024 inclus.
ARTICLE 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Signé électroniquement le 05/07/2024
Président
Publié le vendredi 05 juillet 2024
Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'Intéressé.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU

1 DOCUMENT - Publié le 5 Juillet 2024

 **25382.pdf**
(.pdf, 154,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**